

SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Conseil Municipal du 26 septembre 2025

MAIRIE
de
BOUZEL
Puy-de-Dôme
1, Place de la Mairie
63910 BOUZEL

Le 19 septembre 2025

Mme le Maire de BOUZEL

à

Mesdames et Messieurs les Adjoints
et Membres du Conseil Municipal

I19REUCM

OBJET : Réunion du Conseil Municipal

Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal de BOUZEL aura lieu salle du rez-de-chaussée de mairie :

➤ le vendredi 26 septembre 2025 à 19 heures 30 minutes.

Dans toute la mesure du possible, je vous demande de bien vouloir assister à cette séance au cours de laquelle seront débattues les questions inscrites à l'ordre du jour suivant :

- 00- Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal ;
- 01- Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent (transmis par mail) ;
- 02- Eclairage public : suppression conventionnement lampadaires au niveau de l'espace ludique avec le Territoire d'Energie 63 ;
- 03- Eclairage public des rues du Pont et Joron - suite aménagement B.T. - Territoire d'Energie 63 ;
- 04- Eclairage public : remplacement câblage suite vandalisme rue des Littes, lotissement Chaumettes, chemin de la Prade, rue de la Jonchère et route de Vertaizon - Territoire d'Energie 63 ;
- 05- Demande d'aide financière au Conseil Départemental pour l'étude, l'achat et la pose de luminaires LED ;
- 06- Cimetière communal : révision et fixation des tarifs ; détermination de l'emplacement du terrain commun ; point sur l'espace disponible suite à la reprise de concessions ; 2^{ème} tranche de reprise technique ;
- 07- Renouvellement de l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme ;
- 08- Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du personnel communal, à la demande de la Préfecture ;
- 09- Commande publique : groupement de commandes en vue de la passation d'un marché accord cadre travaux à marchés subséquents pour les travaux d'eau potable, travaux d'assainissement des eaux usées et travaux d'assainissement des eaux pluviales ;
- 10- Admission en non-valeur d'un titre de recette proposée par le comptable public ;
- 11- Point sur les travaux du Programme d'Aménagement de Bourg ;
- 12- S.I.BO.VA. : rapport d'activités 2024 (transmis par mail) ;
- 13- S.I.A.R.E.C. : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif - exercice 2024 (transmis par mail) ;
- 14- Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes ;
- 15- Questions et informations diverses.

Comptant sur votre présence, veuillez croire, Chers Collègues, à l'assurance de mes sentiments très cordiaux.

Mme le Maire,

Suzanne DELARBRE



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

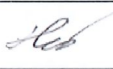
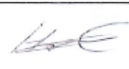
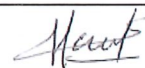
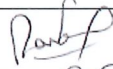
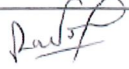
Étaient excusé(e)s : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myriam

CM du 26.09.2025

Liste des membres présents

Nom Prénom	Signature
BARD Isabelle	
BRIGNAT Emmanuel	
DELARBRE Christian	
DELARBRE Suzanne	
de FONTENAY Dominique	Excusé
GONÇALVES Myriam	
GUILLOT Nathalie	
HAMELIN Cédric	
HAVART Sylvie	
LALANDE Mireille	Excusée
MILLE Marielle	Excusée
MONTEILHET Denis	Po 
RAVOUX Daniel	
VIGNOLET Mickaël	Excusé

25I26_01

N° -01-/2025 - Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent

Le procès-verbal du conseil municipal en date du 04.07.2025 est approuvé à l'unanimité.

SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01 OCT. 2025
ID : 063-216300491-20250928-25I26_02-D

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19.09.2025
Séance du	26.09.2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myriam

Thème : 5.7 - Intercommunalité

25I26_02

N° -02- /2025 : Eclairage public des rues du Pont et Joron - suite aménagement B.T. - Territoire d'Energie 63

Mme le Maire présente le devis établi par le Territoire d'Energie 63 dans le cadre des travaux de la phase 5.

Les travaux seront réalisés à la suite de l'aménagement Basse Tension des rues.

L'estimatif de cette dépense aux conditions économiques actuelles s'élève à :

- **15 000,00 € HT**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le TE 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant à un taux de 40% et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 60 %, soit la somme de :
- Eclairage public rues du Pont et Joron : $15\,000,00\,€ \times 0,60 = 9\,000,00\,€\text{ HT}$ auquel il convient d'ajouter **1,92 € TTC** d'écotaxe.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le TE 63 par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité :**

- **d'approuver** l'avant-projet des travaux de l'éclairage public rues du Pont & Joron ;
- **de demander** l'inscription de ces travaux au Programme 2025 du TE 63 ;



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Envoyé en préfecture le 30/08/2025

Reçu en préfecture le 30/08/2025

Publié le 01 OCT. 2025

ID : 053 216300491-20250826-25126_02-DE

- **de fixer** la subvention de la Commune au financement des dépenses à **9 001,92 €** et **d'autoriser** Mme le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du TE 63 ;
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer la convention de financement avec le Syndicat ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2025, soit **9 001,92 €** au compte 20415342 - Fonds de concours - opération n° 10162.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25126_02	10	10	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le **01 OCT. 2025**
ID : 053-216300491-20250926-25126_03_01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19.09.2025
Séance du	26.09.2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myriam

Thème : 5.7 - Intercommunalité

25I26_03

N° -03- /2025 : Eclairage public : remplacement câblage suite vandalisme rue des Littes, lotissement les Chaumettes, chemin de la Prade, rue de la Jonchère et route de Vertaizon - Territoire d'Énergie 63

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les événements survenus au début du mois de septembre concernant le vol de câbles d'éclairage public dans certains secteurs de la commune ; et présente le devis établi par le Territoire d'Énergie 63.

L'estimatif de cette dépense aux conditions économiques actuelles s'élève à :

- **18 000,00 € HT**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le TE 63 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant à un taux de 50 % et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 %, soit la somme de :

- Eclairage public remplacement câblage suite vandalisme rue des Littes, lotissement Chaumettes, chemin de la Prade, rue de la Jonchère et route de Vertaizon : 18 000,00 € x 0,50 = **9 000,00 € HT** auquel il convient d'ajouter **0,00 € TTC** d'écotaxe

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le TE 63 par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité :**

- **d'approuver** l'avant-projet des travaux de l'éclairage public remplacement câblage suite vandalisme ;

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 01 OCT. 2025

ID : 063 216300491-20250926-26126_03-DE

- **de demander** l'inscription de ces travaux au Programme 2025 du TE 63 ;
- **de fixer** la subvention de la Commune au financement des dépenses à **9 000,00 €** et **d'autoriser** Mme le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du TE 63 ;
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer la convention de financement avec le Syndicat ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2025, soit **9 000,00 €** au compte 20415342 - Fonds de concours - opération n° 10162.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25I26_03	10	10	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



50

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01 OCT. 2025
ID : 063 216300491-20250926-25026_04 DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19.09.2025
Séance du	26.09.2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myriam

Thème : 7.5 - Subventions

25I26_04

N° -04- /2025 : Demande d'aide financière au Conseil Départemental pour l'étude, l'achat et la pose de luminaires LEDS

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif ECOCOM PLUS - LEDS mis en œuvre par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme afin de permettre aux collectivités de bénéficier d'une subvention de 80 % pour l'étude, l'achat et l'installation de luminaires LEDS dans le but de réduire les consommations énergétiques, les coûts et favoriser la qualité de vie. L'aide est plafonnée à 3 000,00 € par bénéficiaires (un seul dossier par commune).

Des travaux pourraient être envisagés sur le bâtiment de la mairie avec le remplacement des anciens éclairages existants par des éclairages LEDS, comme prévu dans le projet de « rénovation énergétique et réhabilitation des bâtiments et logements communaux ».

Mme le Maire présente à l'assemblée le devis et l'étude d'éclairage établis par l'entreprise TB ELEC pour un montant de 3 075,53 HT et propose le plan de financement ci-dessous :

LES FINANCEMENTS	Montant en €
CD - subvention ECOCOM PLUS (80 %)	2 460,42 HT
Sous-total	2 460,42 HT
Auto-financement	615,11 HT
TOTAL	3 075,53 HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **valide** le projet de remplacement des anciens éclairages existants par des éclairages LEDS du bâtiment de la mairie et **sollicite** la subvention prévue à cet effet par le Conseil Départemental selon le plan de financement présenté ;

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
 Reçu en préfecture le 30/09/2025
 Publié le **01 OCT. 2025**
 ID : 063-216300191-20250928-25126_04 DE

- **autorise** Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **inscrit** les crédits nécessaires au budget primitif 2025, 3 075,53 € HT soit **3 690,64 € TTC** au compte 231 - Rénovation énergétique - opération n°10166.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25126_04	10	10	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01 OCT. 2025
ID : 063-216300491-20250926-25126_05A

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19.09.2025
Séance du	26.09.2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myriam

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

25126_05 A

N° -05 A- /2025 : Cimetière communal : révision et fixation des tarifs et modalités de délivrance

Pour information, Mme le Maire rappelle à l'assemblée le tarif actuel pour les concessions trentenaires et les cavurnes délivrées pour la fondation de sépultures privées dans le cimetière communal, fixé par délibération du 26 mars 2021 (21C26_27), à savoir :

- *pour une concession simple (1 m x 2,6 m) = 228,00 €
- *pour une concession double (2 m x 2,6 m) = 456,00 €
- *pour un cavurne (1 m x 1 m) = 110,00 €

Afin de répondre à la demande des personnes souhaitant opter pour l'incinération, la commune de BOUZEL a fait l'acquisition d'un columbarium octogonal, comptant 12 cases réparties sur 3 niveaux. Les travaux ont été réalisés par la Marbrerie BORRO début septembre.

Considérant l'intérêt de proposer des cases de columbarium en complément des concessions classiques et des cavurnes,

Mme le Maire propose de revoir le tarif applicable à la délivrance des concessions du cimetière de BOUZEL, et ; suite à la création du caveau provisoire, d'arrêter les conditions de mise à disposition de ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

- **fixe** les tarifs des **concessions trentenaires** du cimetière communal de BOUZEL comme suit :
 - o pour une concession simple (1 m x 2,5 m) = 250,00 €
 - o pour une concession double (2 m x 2,5 m) = 500,00 €
 - o pour un emplacement cavurne (1 m x 1 m) = 150,00 €
 - o pour une case de columbarium = 550,00 €



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
 Reçu en préfecture le 30/09/2025
 Publié le **01 OCT. 2025**
 ID : 063-216300491-20250926-25126_05A-DE

- **fixe** le tarif de mise à disposition du caveau provisoire comme suit :

- dépôt < à 60 jours : 0,00 €
- dépôt à partir du 61^{ème} jour : 2,00 € par jour.

Selon les dispositions réglementaires, un placement dans un caveau provisoire ne peut pas excéder une période de six mois. Au-delà de ce délai, le Maire peut faire procéder à une inhumation définitive en terrain commun.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter **du 01.10.2025**.

- **autorise** à compter **du 01.10.2025** la vente des cases de columbarium ;
- **autorise** à compter **du 01.01.2026** la vente par anticipation des emplacements récupérés à l'occasion de la reprise des concessions en état d'abandon ;
- **précise** que le prix de chaque concession sera réglé auprès du Service de Gestion Comptable de THIERS et versé au budget communal à l'article 70311 ;
- **autorise** Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents correspondants.

Mme le Maire rappelle que la délibération prise ce jour sera actée au niveau du règlement du cimetière. Ce nouveau document relève des pouvoirs de police du maire et sera validé par un arrêté municipal.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25126_05 A	10	10	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01 OCT. 2025
ID : 063-216300491-20250926_25126_05B-FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19.09.2025
Séance du	26.09.2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myrliam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(e)s : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myrliam

Thème : 9.1 - Autres domaines de compétences des communes

25I26_05 B

N° -05 B- /2025 : Cimetière communal : point sur les espaces libérés suite à la première tranche de reprise technique

Pour information, Mme le Maire rappelle à l'assemblée la première tranche de reprise technique (exhumations et placement à l'ossuaire, enlèvement de monuments, stèles...) de 22 concessions en état d'abandon réalisée en 2023 par la Marbrerie BORRO.

Ces travaux ont notamment permis de créer deux ossuaires (n° 14 et 15), un caveau provisoire (n° 133) et de libérer de l'espace à concéder dont le n° 56 qui accueille désormais le columbarium de 12 cases installé début septembre.

Suite au recensement de l'ensemble de ces terrains repris techniquement, Mme le Maire :

- Indique qu'il convient de ne pas reconcéder le n° 54 _ mise en valeur de la stèle PAX (n° 55) ;
 - précise que sur la concession n° 10 ont été conservés une stèle et l'entourage béton et sur la n° 19 un caveau en pierre de Volvic.
 - informe que le reste de l'espace ainsi repris permet de proposer à la vente : 12 concessions simples (dont la n° 10) ; 5 concessions doubles (dont la n° 19) et 6 emplacements cavurnes.
- Au vu de la configuration des terrains libérés, il est à noter que l'espace inter-tombes appliqué habituellement (25 cm sur les côtés et 10 cm à l'arrière) ne pourra pas toujours être assuré. Dans ce cas un document, annexé au titre de concession informera les familles des dimensions inter-tombes présentes au droit du terrain concédé.

Enfin, Mme le Maire, précise qu'il semble opportun, quand les concessions restantes feront l'objet d'une reprise technique de prévoir de :

- conserver le monument édifier sur la concession n° 45 (valeur patrimoniale) ;
- ne pas concéder le terrain sis à gauche du portillon d'entrée Rue de la Jonchère (à côté de la concession n° 33) ;
- ne pas concéder les concessions n° 43 et 118 afin de disposer d'options pour la création éventuelle d'un espace cinéraire de dispersion des cendres type « puits du souvenir » ;



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01 OCT. 2025
ID : 063-216360491-20250926-25126_05B-DE

-ne pas concéder la concession n°92, la surface de cet emplacement n'étant pas suffisante pour accueillir les concessions proposées à la vente, il est envisagé de créer sur celle-ci un massif ;

-ne pas concéder l'espace sis à côté de la n° 176 afin de pouvoir, au besoin, implanter un second columbarium et/ou des cavurnes.

Considérant les éléments indiqués,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

* **prend acte** du nombre/type de concessions à representer à la vente suite à la première tranche de reprise technique ;

* **prend acte** des éléments et/ou emplacements qu'il conviendra de ne pas concéder (valeur patrimoniale, options aménagements futurs...) une fois leur reprise technique effectuée.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25126_05 B	10	10	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 01 OCT 2025

ID : 063-216300491-20250925_25126_05 C-B5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19.09.2025
Séance du	26.09.2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myriam

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

25126_05 C

N° -05 C- /2025 : Cimetière communal : désignation des emplacements à reprendre en deuxième tranche et Décision modificative n° 02

Afin de répondre à l'obligation de posséder un terrain commun, Mme le Maire propose de lancer une deuxième phase de reprise technique. Cet espace doit avoir une surface suffisante correspondant à la réglementation ; soit un terrain pouvant accueillir des emplacements de 2 m x 0,80m, 5 x supérieur au nombre annuel moyen d'inhumation.

Les concessions n° 94, 95, 96, 97 peuvent répondre à cette obligation.

Pour cette prestation, le chiffrage sollicité auprès de l'entreprise BORRO s'élève à 7 170,00 € TTC.

Mme le Maire propose également d'engager, dans cette deuxième phase, la reprise technique des concessions n° 60, 61, 62 afin de permettre avec la n° 63 (récupérée en tranche 1) de pouvoir proposer à la vente : 6 concessions simples supplémentaires.

Pour cette prestation, le chiffrage sollicité auprès de l'entreprise BORRO s'élève à 4 690,00 € € TTC.

Au cours de cette tranche, pour « terminer » un secteur, elle propose d'intégrer également la concession n° 92. Pour cette prestation, le chiffrage sollicité auprès de l'entreprise BORRO s'élève à 390,00 € TTC.

Considérant les éléments indiqués,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

* **valide** les travaux - deuxième tranche de reprise technique - à effectuer en 2025 et le chiffrage de l'entreprise BORRO pour leur réalisation :

ONA - Opérations non individualisées :

- Marbrerie BORRO : pour un montant égal à 12 250,00 € TTC ;



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01 OCT. 2025
ID : 063-216300491-20250926-25I26_05C-BF

* **vote** une décision modificative au budget primitif de l'exercice 2025 en section d'investissement, comme suit :

-décision modificative n°02

Description : Décision Modificative 2 _ DM N° 02

date de délibération : 28/09/2025

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D 121 2128 OPNI	8 500,00		Autres agencements et aménagements
D 121 2151 10138		8 500,00	Opération chemins et voies communales

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	8 500,00	
	Réductions	8 500,00	
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	8 500,00
Solde Réductions	8 500,00
Ouv. - Réd.	

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25I26_05 C	10	10	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 01 OCT. 2025

ID : 063-216300491-20250926-25126_06 (1-D)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19.09.2025
Séance du	26.09.2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myriam

Thème : 4.1 - Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

25I26_06

N° -06- /2025 : Renouvellement de l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales ;

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriales du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bouzel n° 81/2022 en date du 07 octobre 2022 portant renouvellement de l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion ;

Considérant que les collectivités territoriales ont en charge l'instruction des dossiers de retraites de leurs agents affiliés à la CNRACL et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion au service retraites créé par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **décide** de renouveler l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme ;

SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01 OCT. 2025
ID : 053-216300491-20250926-25I26_06_1-DE

- **autorise** Mme le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme. La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028 ;
- **décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25I26_06	10	10	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01 OCT. 2025
ID : 063-216300491-20250926-25126_07/DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19.09.2025
Séance du	26.09.2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myriam

Thème : 4.5 - Régime indemnitaire

25126_07

N° -07- /2025 : Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du personnel communal, à la demande de la Préfecture

Mme le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un courrier en recommandé de la part de la Préfecture du Puy-de-Dôme concernant la délibération n° 25G04_05 datant du 04 juillet 2025. Cet acte doit faire l'objet d'une modification pour ce qui est du paragraphe « 6) La prise en compte de l'absentéisme » sur la part IFSE concernant les congés maladie ordinaire (CMO) : « jusqu'à 90 jours d'absence : maintien du régime indemnitaire ».

La loi de finances pour 2025, qui a modifié l'article L 822-3 du code général de la fonction publique, prévoit que durant les trois premiers mois du CMO le fonctionnaire perçoit, après application de la journée de carence, 90 % du traitement en lieu et place du plein traitement. De fait, en vertu du principe de parité avec la fonction publique de l'Etat, il n'est plus possible de maintenir l'intégralité du régime Indemnitaire pendant un CMO depuis le 1^{er} mars 2025. Le régime indemnitaire ne peut être maintenu que dans les mêmes proportions que celui du traitement, à savoir au maximum 90 %.

Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, Mme le Maire propose à l'assemblée de modifier le paragraphe 6) comme suit :

6) La prise en compte de l'absentéisme :

Le versement du régime indemnitaire pour les parts IFSE est conditionné par l'exercice effectif de l'activité :

Les absences en congé maladie donneront lieu à une réduction du régime indemnitaire comme suit :

⇒ En maladie ordinaire :

- Jusqu'à 90 jours d'absence : maintien du régime indemnitaire à 90 %,
- A partir du 91^{ème} jour d'absence jusqu'à 1 an d'absence : versement à moitié.



59

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01 oct. 2025
ID : 053-216300491-20250926-25I26_07-DE

L'agent continuera à percevoir intégralement son régime indemnitaire dans les cas suivants :

- Congés annuels,
- Récupération de temps de travail,
- Compte épargne temps,
- Autorisations exceptionnelles d'absence,
- Congés maternité, paternité, adoption,
- Temps partiel thérapeutique,
- Congés pour accidents de services, pour maladies professionnelles,
- Congés pour raisons syndicales,
- Formations, stages professionnels ou tout acte dans le cadre professionnel extérieur au lieu de travail habituel.

⇒ En congé de longue maladie, congé de longue durée : régime indemnitaire suspendu par principe de parité avec la fonction publique d'état, confirmé par arrêt du CE du 22.11.2021.

Les autres articles de la délibération n° 25G04_05 du 04 juillet 2025 restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **décide** de modifier le paragraphe 6) comme énoncé ci-dessus ;
- **maintient** le reste des modalités de la délibération n° 25G04_05 ;
- **charge** Mme le Maire d'en informer les services de la Préfecture.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25I26_07	10	10	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 01 OCT. 2025

ID : 063-216300491-20250930-25126_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19.09.2025
Séance du	26.09.2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myriam

Thème : 5.7 - Intercommunalité

25126_08

N° -08- /2025 : Commande publique : groupement de commandes en vue de la passation d'un marché accord cadre travaux à marchés subséquents pour les travaux d'eau potable, travaux d'assainissement des eaux usées et travaux d'assainissement des eaux pluviales

Le Conseil Municipal,

Vu le programme travaux d'eau potable du SMEA de la Basse Limagne, pour les exercices 2026 à 2030 ;

Vu le programme travaux d'assainissement des eaux usées du SIAREC, pour les exercices 2026 à 2030 ;

Vu le programme travaux d'assainissement des eaux pluviales des différentes communes se trouvant sur le périmètre commun du SMEA de la Basse Limagne et du SIAREC ;

Considérant les préoccupations de l'ensemble de ces collectivités pour gérer de manière optimale leurs services et leurs dépenses ;

Considérant l'intérêt pour l'ensemble de ces collectivités de faire réaliser leurs travaux respectifs par la même entreprise ;

Considérant que pour faciliter la gestion des marchés de travaux d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et d'assainissement des eaux pluviales et permettre des économies d'échelle, la mutualisation des procédures de passation des marchés est pertinente ;

Où le rapport de Mme le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

DECIDE

- **de constituer** un groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'eau potable, des travaux d'eaux usées et des eaux pluviales définis ci-dessus, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2014 relative à la commande publique (accord cadre travaux à marchés subséquents) ;

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 01 OCT, 2025

ID : 063-210300491-20250926-25I26_08-DE

- **de désigner** le SMEA de la Basse Limagne comme coordonnateur du groupement ;
- **d'établir** une convention de groupement pour en fixer les modalités pratiques, conformément au projet ci-annexé ;
- **d'autoriser** Mme le Maire à signer ladite convention ;
- **de désigner** Mme Suzanne DELARBRE, Maire, représentant titulaire et M. Christian DELARBRE, Adjoint au maire en charge des travaux, représentant suppléant pour la commission d'appel d'offres du groupement.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25I26_08	10	10	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le 01 OCT. 2025
ID : 063-216300491-20250926_25I26_09-DL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19.09.2025
Séance du	26.09.2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(e)s : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myriam

Thème : 7.1 - Décisions budgétaires

25I26_09

N° -09- /2025 : Admission en non-valeur d'un titre de recette proposée par le comptable public

Mme le Maire présente au Conseil Municipal un état de créances irrécouvrables émis par M. le Receveur Municipal en date du 24 juillet 2025, sous le numéro 7733620032.

Il s'agit d'un état de poursuites émis à l'encontre de débiteurs restés sans effet pour une prestation de location de salle facturée par la commune de BOUZEL sur l'exercice 2023, dont le montant s'élève à 150,00 €.

Le Conseil Municipal, délibérant à ce sujet, décide, à l'unanimité :

- **d'admettre en produits irrécouvrables** le montant de la dette qui s'élève à un total de 150,00 € (titre 36 - année 2023).

Pour constater l'écriture, un mandat d'admission en non-valeur sera émis à l'article 6451 du Budget Primitif 2025.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25I26_09	10	10	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 01 OCT. 2025

ID : 063-216300451-20250926-25126_10-D6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19.09.2025
Séance du	26.09.2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(e)s : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myriam

Thème : 5.7 - Intercommunalité

25126_10

N° -10- /2025 : S.I.BO.VA. : rapport d'activités 2024

En application de l'article L 5511-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a transmis à l'Assemblée son rapport d'activités 2024. Chaque conseiller a été destinataire, avec sa convocation de ce document par envoi électronique.

Ce bilan est élaboré afin d'apporter une vision des actions menées et des décisions prises par le Syndicat en ce qui concerne les services de l'ALSH.

Le Conseil Municipal **prend acte** de ce document qui est consultable en mairie et disponible sur le site internet de BOUZEL (Commune siège du Syndicat).

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25126_10	SANS OBJET			

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Département du Puy-de-Dôme
Arrondissement de Clermont-Ferrand
Canton de Billom
Commune de BOUZEL

Envoyé en préfecture le 30/09/2025
Reçu en préfecture le 30/09/2025
Publié le **01 OCT. 2025**
ID : 063-216300491-20250926_25126_11-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	19.09.2025
Séance du	26.09.2025

Le 26 septembre 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de BOUZEL dûment convoqué, s'est réuni salle du rez-de-chaussée de mairie sous la présidence de Mme Suzanne DELARBRE, Maire.

Étaient présents : Mme BARD Isabelle ; M. DELARBRE Christian ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme GONÇALVES Myriam ; M. HAMELIN Cédric ; Mme HAVART Sylvie ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusé(s) : M. BRIGNAT Emmanuel (pouvoir à M. DELARBRE Christian) ; M. de FONTENAY Dominique ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. MONTEILHET Denis (pouvoir à M. RAVOUX Daniel) ; M. VIGNOLET Mickaël.

Était absent :

Secrétaire de séance : Mme GONÇALVES Myriam

Thème : 5.7 - Intercommunalité

25I26_11

N° -11- /2025 : S.I.A.R.E.C. : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif - exercice 2024

En application de l'article L 5511-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIA de la Région Est de Clermont-Ferrand -SIAREC- a transmis à la commune son Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif pour l'année 2024.

Mme le Maire présente à l'assemblée le document qui a été transmis à l'ensemble des conseillers avec la convocation à la séance, et plus particulièrement la partie concernant les résultats pour la commune de BOUZEL (tarifs, réseaux et station d'épuration).

Le prix TTC au m³ de la facture d'assainissement s'élève à 2,18 € le m³ (au 01.01.2024) au lieu de 1,94 € le m³ (au 01.01.2023) soit une hausse de 12,37 % (pour 120 m³ facturés en moyenne).

La participation à l'assainissement collectif PAC s'élève à 500 €.

Le Conseil Municipal **prend acte** de l'ensemble des données, qui sont consultables en mairie et auprès du syndicat.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
25I26_11	SANS OBJET			

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 29 septembre 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en préfecture.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

25I26_2025

A - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal

Mme le Maire informe son assemblée qu'elle a signé les devis suivants :

- MONDIAL TISSUS pour l'achat de tissu pour la confection de rideaux pour la salle de sieste de l'école : montant TTC de 486,69 € (hors coût horaire des travaux de confection réalisés par un agent du S.I.BO.VA. – à rembourser au syndicat en fin d'année) ;
- BUREAU SERVICE pour l'achat d'un banc avec dossier pour la classe maternelle : montant TTC de 167,00 € ;
- MIC SIGNALOC pour l'achat de peinture en aérosol pour la réfection du marquage au sol des jeux et parcours vélo de la cour de l'école : montant TTC de 201,60 €. Les travaux ont été réalisés par un élu ;
- MIC SIGNALOC pour l'achat d'une bande podotactile en remplacement d'une abimée, située sur le palier supérieur de l'escalier de l'ancien bâtiment de l'école : montant TTC de 93,60 € ;
- FABRE PAYSAGISTE pour la réfection d'une portion de la pelouse du stade municipal située devant un but : montant TTC de 216,00 € TTC.

B – Eclairage public : suppression conventionnement lampadaires au niveau de l'espace ludique avec le Territoire d'Energie 63

- Sans objet

C – Point sur les travaux du Programme d'Aménagement de Bourg

- Sans objet

D - Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes **Commission des travaux - Mme DELARBRE**

- point sur les travaux d'aménagement de surface de la phase 4 : il reste à réaliser le grenaillage d'ici fin septembre - début octobre.
- point sur les travaux prévus dans le cadre de la phase 5 (tranche 6), Rue du Pont, _ traverse départementale n°341 _ rues du Joron et de la Renaude - Une rencontre a eu lieu en mairie le 23.09.2025 en présence du Conseil Départemental, GEOVAL, SIAREC, SMEA Basse Limagne, TE63, CEGELEC, SANCHEZ :
 - SIAREC : le syndicat a obtenu les financements demandés auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il a un impératif d'achever les travaux d'ici juin 2026, y compris ceux du secteur de la route de Moissat - phase 6 (tranche 7) ;
 - Commune : les subventions FIC et DETR ont été accordées. Par contre, la participation du Conseil Départemental sur les travaux en traverse rue du Pont n'a pas été validée en 2025, elle sera représentée en Commission Permanente en 2026 (cette participation représente environ 52 000 €) ;
 - Il est décidé que la commune adresse un courrier au Président du Conseil Départemental afin de solliciter son accord pour un démarrage anticipé des travaux. De son côté, le SIAREC va se rapprocher de l'Agence de l'Eau afin de voir si la date butoir de juin 2026 peut être décalée.
 - Néanmoins, les travaux devraient démarrer vers mi-novembre ; une réunion d'informations avec les riverains est prévue le jeudi 06 novembre à 18h30.



Départ de M. HAMELIN Cédric

Commission des festivités, vie associative - M. RAVOUX

- le 31-07-2025 a eu lieu la 6^{ème} étape du Tour de France Femmes qui reliait Clermont-Ferrand à Ambert avec un passage sur Bouzel ;
- le 13 et 14-09-2025 se sont tenus l'exposition et le vide grenier. La pluie a entraîné le départ des exposants vers 10 heures. La prochaine réunion des festivités pour faire le bilan du week-end est prévue le 22-10-2025 ;
- soirée théâtre le samedi 18-10-2025. La troupe « Les Sans Paul et Mickey » présentera la pièce « Silence, on tourne ».

Commission environnement et relations avec les partenaires - M. RAVOUX

- vérification du chauffage à l'église par l'entreprise SNTBI le 25-09-2025, prévoir le changement de la couleur de la vanne du gaz ;
- suite à un problème lié à des travaux d'épandage de compost, une rencontre a été organisée le 29-08-2025 en mairie avec M. BOILON et des administrés concernés ;
- avoir sollicité la société de chasse de BOUZEL pour capturer des ragondins qui occasionnent des dégâts en bordure du chemin en bout de la Rue des Littes/station d'épuration.

Commission des travaux - Mme DELARBRE et M. DELARBRE

- le marquage au sol des « STOP » situés au carrefour route de Vertaizon, route de Chignat, rue des Nobles et Grande Rue sera repris prochainement ;
- la vérification du palan, installé à l'atelier municipal, a été effectuée par l'APAVE ;
- les travaux de remplacement du générateur de chaleur du Foyer Rural, par la société MAGMA CONCEPT ont débuté mardi 23 septembre ;
- un dépôt sauvage sur un chemin proche de la station d'épuration, a été enlevé par les élus en même temps que les cartons laissés lors du vide grenier ;
- rencontre du 25-07 avec M. MAURIN de l'entreprise SADE pour faire un point sur un enfoncement de revêtement de surface impasse du Foyer. Un défaut de compactage, aggravé prématurément par le passage de véhicule lourds à proximité, est probablement à l'origine de l'affaissement de la bande d'enrobé entre le regard et une propriété riveraine. L'entreprise SADE va procéder à la remise en état de la chaussée et à la réfection de la partie en béton désactivé. Les réparations sont prévues prochainement ;
- les services du Conseil Départemental ont déposé une Déclaration Préalable en vue de régulariser la clôture installée autour du Centre d'Intervention Routier. Mme le Maire indique avoir rendu un avis favorable avec des prescriptions visant notamment à faire modifier l'implantation de l'ouvrage pour mettre fin au manque de visibilité induit par ce dispositif et signalé par de nombreux administrés.

Billom Communauté - Mme DELARBRE

- compte-rendu du Conseil Communautaire du 22-09 au cours duquel notre demande d'aide déposée dans le cadre du fonds de concours _ pour le remplacement du générateur de chaleur du Foyer Rural _ a été approuvée ; soit 8 810 € (50 % de la dépense prévue) ; la modification simplifiée n°1 du PLUi a été approuvée ; réouverture des permanences locales du service ADS Grand Clermont afin de répondre aux pétitionnaires avant le dépôt des dossiers d'urbanisme ;
- FPIC (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) l'enveloppe globale allouée au bloc local (EPCI et communes membres) s'élève à 668 168 € soit une

Commune de BOUZEL

Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

baisse de 26 379 € pour l'année 2025. Cela se traduit par une baisse de 333 € pour la commune de BOUZEL ;

- l'arrêté préfectoral constatant la recomposition de l'organe délibérant de la communauté de communes à compter du prochain renouvellement des conseillers municipaux et communautaires a fixé le nombre de sièges de conseillers communautaires à 55 dont 2 pour la commune de BOUZEL.

CCAS - Mme DELARBRE

- prochaine réunion prévue le 15-10-2025 ;

- point sur l'organisation des ateliers prévus par le CLIC dans le cadre d'une « campagne » de préservation du capital santé adressée aux personnes âgées de 60 ans et plus du territoire.

SIBOVA - Mme BARD

- point sur la rentrée scolaire qui s'est déroulée dans un climat serein ; les effectifs sont stables sur l'ensemble du RPI, malgré une légère baisse constatée en petite section ;

- recrutement d'un agent au niveau de la cantine VASSEL, qui était en CDD depuis 2019.

E - Informations diverses :

⇒ **Mme le Maire informe :**

- DIA n° 06/2025 (11 rue du Coin) ; n° 07/2025 (place du Fort) et n° 08/2025 (2 rue du Coin) / absence de préemption ;

- point sur les litiges en cours :

- la requête d'annulation de l'arrêté du 14-09-2021 accordant un permis de construire pour un bâtiment agricole a été rejetée par le Tribunal Administratif lors du jugement du 18-09-2025 ;

- l'affaire relative à l'occupation du domaine public rue de l'Eglise sera plaidée devant la Cour d'Appel de Riom à l'audience du 27-10-2025 ;

- remise en location du studio sis au 1 Grande Rue à compter du 01-10-2025 ;

- acquisition (en partie) de la propriété cadastrée C n° 167 appartenant à la SCI MUNOZ-OLIVIER (place du Foyer). L'EPF Auvergne a signé l'acte chez le notaire le 25-09-2025 ;

- dépôt d'une demande de cession de barnum auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Obtenir un barnum au profit des associations de la commune » ;

- suite à la période de sécheresse de cet été, certains administrés ont subi des dommages sur leurs habitations. Afin de lancer la démarche de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme, ceux-ci seront invités (flyer et site internet) à adresser en mairie de BOUZEL, avant le 31 décembre 2025, un courrier/courriel détaillé avec photos des dégâts constatés.

F - Questions diverses :

- Il est noté un manque de civisme et de respect des espaces publics notamment :

- des fuites d'huile de véhicules stationnant sur les dalles en pierre et l'enrobé grenaillé. Sans compter que ces véhicules gênent souvent le passage des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite,

- des déjections canines (square Bosellis / massifs centre bourg...),

On ne peut que regretter de tels comportements.

Fin de séance à 22h38

SD

Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

Numéros d'ordre des délibérations

"ACTES"	Numéro d'ordre	Objet	Date	Page
3.5	25I26_01	Approbation du procès-verbal de séance du Conseil Municipal précédent	26.09.25	70
5.7	25I26_02	Eclairage public des rues du Pont et Joron - suite aménagement B.T. - Territoire d'Energie 63	26.09.25	71
5.7	25I26_03	Eclairage public : remplacement câblage suite vandalisme rue des Littes, lotissement les Chaumettes, chemin de la Prade, rue de la Jonchère et route de Vertaizon - Territoire d'Energie 63	26.09.25	73
7.5	25I26_04	Demande d'aide financière au Conseil Départemental pour l'étude, l'achat et la pose de luminaires LEDS	26.09.25	75
7.1	25I26_05 A	Cimetière communal : révision et fixation des tarifs et modalités de délivrance	26.09.25	77
9.1	25I26_05 B	Cimetière communal : point sur les espaces libérés suite à la première tranche de reprise technique	26.09.25	79
7.1	25I26_05 C	Cimetière communal : désignation des emplacements à reprendre en deuxième tranche et Décision modificative n° 02	26.09.25	81
4.1	25I26_06	Renouvellement de l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique du Puy-de-Dôme	26.09.25	83
4.5	25I26_07	Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) du personnel communal, à la demande de la Préfecture	26.09.25	85
5.7	25I26_08	Commande publique : groupement de commandes en vue de la passation d'un marché accord cadre travaux à marchés subséquents pour les travaux d'eau potable, travaux d'assainissement des eaux usées et travaux d'assainissement des eaux pluviales	26.09.25	87
7.1	25I26_09	Admission en non-valeur d'un titre de recette proposée par le comptable public	26.09.25	89
5.7	25I26_10	S.I.BO.VA. : rapport d'activités 2024	26.09.25	90
5.7	25I26_11	S.I.A.R.E.C. : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif - exercice 2024	26.09.25	91
SO	25I26_2025	A - Compte-rendu des décisions prises par Mme le Maire par délégation consentie par le Conseil Municipal B - Eclairage public : suppression conventionnement lampadaires au niveau	26.09.25	92



Commune de BOUZEL
Procès-verbal du Conseil Municipal - Année 2025

		de l'espace ludique avec le Territoire d'Energie 63 C - Point sur les travaux du Programme d'Aménagement de Bourg D - Compte-rendu des Commissions, Syndicats et Communauté de Communes E - Informations diverses F - Questions diverses		
--	--	--	--	--

Le secrétaire



Le maire

